



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



APP 26 147
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260428-ARR26-147-AR
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

28 AVR. 2026

Direction des Assemblées, des Assurances, des affaires Domaniales et Juridiques
Service des Assemblées

Objet : Arrêté municipal d'opérations funéraires soit d'autorisation de dépôt et de retrait du caveau provisoire, d'autorisation d'inhumation, d'autorisation de crémation et autorisation d'exhumation

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de Champigny-sur-Marne daté du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-025 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Vu la délibération n°2026-026 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, fixant le nombre des adjoints à 14 en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-027 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, créant 2 postes d'adjoints supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers en application des articles L.2122-2-1 et L.2143-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-028 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant les 16 adjoints au Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret de liste à la majorité absolue ;

- 1^{ère} adjointe : Aurore THIROUX**
- 2^{ème} adjoint : Patrice LATRONCHE**
- 3^{ème} adjointe : Sophie AMAR**
- 4^{ème} adjoint : Grégory GOUPIL**
- 5^{ème} adjointe : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ**
- 6^{ème} adjoint : Yohann PICOT**
- 7^{ème} adjointe : Christine ARRON**
- 8^{ème} adjoint : Philippe DUBUS**
- 9^{ème} adjointe : Sabrina ABCHICHE**
- 10^{ème} adjoint : Saphir AKKOUCHE**
- 11^{ème} adjointe : Odile LE THIES**
- 12^{ème} adjoint : Michel DUVAUDIER**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



13^{ème} adjointe : Geneviève CARPE

14^{ème} adjoint : Léon NGANDE

15^{ème} adjointe : Asma ASHRAF

16^{ème} adjoint : Wilfrid BASTIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260428-ARR26-147-AR
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

ARRETE

ARTICLE 1 : **DONNE** délégation, en cas d'absence ou de tout autre empêchement de Monsieur le Maire, Laurent JEANNE concernant les domaines suivants :

Opérations funéraires
Autorisation de dépôt et de retrait du caveau provisoire.
Autorisation d'inhumation.
Autorisation de crémation.
Autorisation d'exhumation.

suyant l'ordre de priorité ci-après, qui correspond à l'ordre du tableau, à Messieurs et Mesdames :

1^{ère} adjointe : Aurore THIROUX
2^{ème} adjoint : Patrice LATRONCHE
3^{ème} adjointe : Sophie AMAR
4^{ème} adjoint : Grégory GOUPIL
5^{ème} adjointe : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
6^{ème} adjoint : Yohann PICOT
7^{ème} adjointe : Christine ARRON
8^{ème} adjoint : Philippe DUBUS
9^{ème} adjointe : Sabrina ABCHICHE
10^{ème} adjoint : Saphir AKKOUCHE
11^{ème} adjointe : Odile LE THIES
12^{ème} adjoint : Michel DUVAUDIER
13^{ème} adjointe : Geneviève CARPE
14^{ème} adjoint : Léon NGANDE
15^{ème} adjointe : Asma ASHRAF
16^{ème} adjoint : Wilfrid BASTIN

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Messieurs et Mesdames les adjoints au Maire ci-dessus désignés et bénéficiaires de la présente délégation dans l'ordre du tableau.

Fait à Champigny-sur-Marne, le

28 AVR. 2026



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00